

Séance du 25 septembre 1959

Etats des travaux

M. P. Bouie soumet la proposition de l'entreprise Berthet pour la fourniture d'une balayeuse aspiratrice pour communaux. Le Conseil charge M. Bouquet de faire une enquête dans les Communes utilisant et apprécier afin de connaître les frais d'entretien et de juger de son utilité. Le Conseil n'ayant pas l'impla à temps complet, M. Bouquet se mettra en rapport avec les Maire des Communes voisines afin de voir si la formation d'un Syndicat de Communes serait possible pour l'achat, et l'utilisation.

Le Conseil est d'avis de demander à la M<sup>e</sup> D. de la prolonger la période d'essai de la machine à débiter les communaux jusqu'à ce qu'une décision soit intervenue en ce qui concerne la balayeuse aspiratrice. M. Bouie insiste sur l'achat des maintenant étant donné le délai assez long qui peut s'écouler jusqu'à la réalisation de cette affaire.

Questions diverses

M. Roux expose sur l'entreprise Berthet à venir la venue prévue pour les enfants de Montetour allant au lycée et au cours complémentaire. M. Roux se charge de faire une démarche auprès de M. Berthet. M. Ehinger demande que les crédits pour aller en Noël des Ecoles maternelles soit réparti dès maintenant.

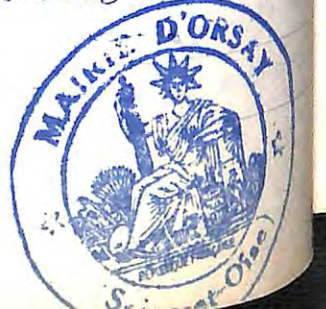
M. Tissot expose qu'il faut envisager une dépense de 10.000 F et un supplément de 500 F d'abonnement par mois pour que le téléphone de la Mairie de Montetour soit relié au bureau de la Mairie en l'absence du recteur et une dépense de 60.000 F et un supplément d'abonnement de par mois pour un poste indépendant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h. 50.

*[A large collection of handwritten signatures in blue ink, including names like 'Lamont', 'Berthet', 'Ehinger', 'Tissot', 'Roux', 'Bouquet', 'Bouie', 'Girard', 'R. Bernero', 'A. B...', 'P. B...', 'M. B...']*

Le douze octobre mil neuf cent cinquante neuf, convocation du Conseil Municipal pour le vendredi vingt octobre mil neuf cent cinquante neuf à 21 heures à la Mairie d'Orsay, à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Le Maire





Réunion du 16 Octobre 1959

Le seize octobre mil neuf cent cinquante neuf, vingt et une heures, le Conseil s'est réuni à la Mairie d'Orsay lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Piron, Maire.

Étaient présents : M. Piron, Maire, Faure, Clément, Cissot, Bonquet, adjoints, Lamiat, Chevillon, Bernard, Chauvez, Dlard, Galot, Guane, Cessens, Guinat, Bujfet, Ehinger, Rouh, Lucas, Sol, Poiry, Wattier, comme Belmont - absent. M. Dupuis.

Le Conseil choisit comme secrétaire M. Lucas - le P.V. de la précédente réunion est adapté.

Programme de constructions  
Scolaires -

M. Hubert, architecte communal a été invité par M. le Maire à la séance du Conseil. Il expose le programme scolaire de 1960 établi sous la direction de M. Blanchot, architecte coordonnateur et en accord avec les Préfets de France. Ce programme comprend :

- Orsay - Centre : 10 classes de garçons - sanitaires - préaux, sur le terrain communal au Sud et l'actuelle cour de l'école de garçons - 3 logements d'instituteurs implantés et groupés avec les logements du groupe du Guichet.

- Orsay - Centre fille : cantine avec réfectoire de 250 places (500 rationnaires en 2 services) cuisine pour 800 rationnaires dont 300 du réfectoire du Guichet - salle d'enseignement ménager - dépôt - Inspection médicale.

- Le Guichet : Ecole primaire de 5 classes de filles - Enseignement ménager - Bureau direction - attente. 5 classes garçons - Travaux manuels - bureau directeur - Attente - Inspection médicale - Salle d'éducation Physique - Plateau d'évolution - Réfectoire 160 places - 3 logements d'instituteurs - (les 3 logements du Centre sont groupés dans le même bâtiment).

Le Conseil approuve ce programme à l'unanimité. Il sera réalisé en commandes groupées, suivant l'implantation présentée par M. Hubert.

Le programme financier sera soumis prochainement par M. Blanchot.

Gymnases -

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Blanchot, architecte indiquant qu'il espère pouvoir demander un programme d'ensemble de toutes les salles d'Éducation physique dont la réalisation a été suspendue jusqu'à présent pour diverses causes. En ce qui concerne le gymnase projeté au groupe du Centre et la salle d'éducation physique prévue à Belmont, il a confié l'étude technique de ces deux projets (et notamment celui du gymnase qui constitue dans l'ensemble des groupes scolaires un élément exceptionnel) à M. M. Lesage et Hubert. D'après ce dernier, le projet du Centre s'élève à 55.000.000 non compris les fondations spéciales, le chauffage au mazout, le plateau d'évolution sportif et les voies d'accès ainsi que les clôtures.

10  
10



séance du 16 Octobre 1959

Le plan a été soumis au Ministère de l'Éducation Nationale, il correspond aux normes actuelles et au point de vue esthétique, les bâtiments s'allient avec ceux qui existent actuellement.

Le Conseil approuve les plans qui lui ont été soumis et décide la construction du gymnase. Le Conseil étudiera le programme financier qui sera soumis prochainement par les architectes, permettant sa réalisation immédiate comme étant rattachée aux commandes groupées de 1960.

Amenagement d'espaces verts aux écoles de Condé-tour

M. le Maire soumet au Conseil les devis fournis par M. Stiche aux groupes scolaires Centre-Ville, Condé-tour et maternelle quichet dont l'ensemble se monte à 3.242.000 F

et disposant que d'un million, le Conseil décide de commencer par l'aménagement du terrain et de Condé-tour et la plantation des arbres. Les cantonniers font actuellement un bon travail de préparation en situant les puits et les gravats qui se trouvent sur le terrain. Le Conseil leur adresse ses félicitations.

Abattage d'arbres.

M. le Maire soumet le devis de M. Vuier, élagueur pour abattage de 5 arbres morts dans le jardin public et se montant à 110.970 F. Le Conseil charge M. le Maire de rechercher les meilleures conditions.

Perron de l'hôtel des finances -

Le Conseil est d'accord sur le plan présenté par M. Hubert pour l'aménagement du perron d'entrée de l'Hôtel des Finances.

Équipement du poste de transformation du groupe scolaire de Condé-tour.

Le Conseil autorise M. le Maire de traiter avec la S.E.L. pour équipement du poste de transformation du groupe scolaire de Condé-tour, cette entreprise faisant les meilleures conditions, pour le prix de 1.155.300 F, à prendre sur les crédits alloués pour groupe scolaire de Condé-tour, 3<sup>ème</sup> tranche.

M. le Maire S. E. L. F. -  
renvoyé le 17  
App. le 22 Oct 1959  
École du quichet

Et la demande M. Chingre, M. Hubert étudiera l'aménagement de casiers individuels pour les enfants de la grande classe de l'école maternelle du quichet.

Ensemble d'habitations de la S<sup>te</sup> Immobilière du Parc d'Orsay -

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le Préfet du département concernant le projet de construction d'un ensemble d'habitations de la S<sup>te</sup> Immobilière du Parc d'Orsay, au 34 avenue St Laurent. Les architectes ont été reçus par M. le Maire et les adjoints, le 19 septembre. Ils ont été informés qu'une indemnité serait fixée par le Conseil municipal en raison, en particulier des constructions scolaires nécessitées par l'augmentation de population.

Après enquête faite auprès des services préfectoraux sur les participations demandées antérieurement par de nombreuses Communes du Département, le Conseil décide de fixer à 100.000 F par logement, le montant de cette indemnité.

M. le Maire 14  
M. le 10



La Société aura également l'obligation de construire des égouts sur lesquels pourront se brancher les riverains de l'Avenue Saint Laurent, en système séparatif tel qu'ils figurent sur le plan d'assainissement des Ponts et Chaussées et de remettre en état cette avenue après les travaux. L'ensemble sous la direction de l'Ingénieur des T. P. E. du canton de Talaiseau.

La St<sup>e</sup> Lyonnaise des Eaux devra prendre ses dispositions pour alimenter ces logements en eau sans porter préjudice au contingent de population établi par le dernier avenant.

Sogesur-

M. le Maire donne lecture de la réponse de la St<sup>e</sup> de France et de surveillance au sujet des mesures demandées par la M<sup>unicipalité</sup> pour la sécurité de la circulation provenant des immeubles construits entre l'Avenue St Laurent et la R.N. 188. Les panneaux de signalisation demandés seront posés par la Société. M. Comte Bonquet s'occupera de la question des bruits provenant de ces immeubles et de l'insécurité des eaux résiduaires de la propriété de la Clarté-Dieu.

zone à urbaniser par  
priorité

M. le Maire rend compte de la réunion qui a eu lieu à la Mairie entre les représentants des M<sup>unicipalités</sup> d'Orsay et de Plessis-sur-Yvette et M. Cogarey, adjoint de M. le Préfet Diebold, qui a donné quelques détails sur la "zone à urbaniser par priorité" décidée par le Gouvernement entre Villebon-sur-Yvette et le hameau de Bondray. Il est prévu la construction de 5.000 logements avec un hôpital de 300 lits, demandé par la M<sup>unicipalité</sup>, lequel sera rattaché à la Commission Administrative de l'Hôpital d'Orsay. Cet hôpital devra être construit de telle façon qu'une réserve de terrain suffisante lui soit affectée dès maintenant pour son développement futur, ceci pour répondre au vœu émis par le Conseil M<sup>unicipal</sup> à la demande du L<sup>o</sup> Laujat. L'Etat se charge bien entendu de la construction de cet établissement.

M. le Maire a demandé qu'une zone oedificandi soit réservée entre les immeubles à plusieurs étages et le lotissement de Bondray, de façon à ne pas troubler par des rues les habitations basses.

La M<sup>unicipalité</sup> restera en contact avec les organisateurs de cette zone afin de mettre au point toutes les questions susceptibles d'intéresser la Commune.

L'assainissement, la desserte en eau, gaz, électricité, les travaux de voirie, la construction de groupes scolaires sont notamment à la charge de l'Etat.

D'ici peu une réunion des Maires intéressés par les lignes de Breuse et d'Orly aura lieu à la Mairie en vue de demander au Ministère des transports de transformer complètement les conditions d'exploitation de la ligne S. N. C. F. qui dessert la Vallée de Chevreuse, devenue insuffisante et qui ne pourrait en aucun cas assurer les des.



serte de ces nouveaux groupes.

Une tranche d'H.L.M. départementales réservant un pourcentage de logements collectifs assez important à la disposition de la Commune, sera réalisée à l'intérieur de la zone du territoire d'Essay. Cette opération présentera un avantage financier important pour la Commune. Des contacts nécessaires auront lieu avec les organismes intéressés.

Le Conseil renvoie à la Commission des Finances, l'étude de la suppression de la taxe sur les chiens et du remplacement de la taxe municipale pour la taxe de voirie.

M. le Maire avait écrit à M. Julien, architecte en chef au sujet de la 3<sup>ème</sup> tranche de travaux du Lycée, concernant la date d'inscription de ces travaux, la cession des terrains à la commune pour l'élargissement de la rue des Haies, la remise en état de cette rue après les travaux. M. Julien ne pouvant répondre à ces questions, M. le Maire s'adressera directement au Ministère de l'Éducation Nationale.

Le Conseil décide d'établir un résine pour l'élargissement de l'avenue Saint Laurent du côté nord, en raison de l'impossibilité de le faire du côté de l'ancienne propriété Renon. Ceci permettra d'établir dès maintenant un trottoir convenable sur le côté impair.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Lamiot. Le Conseil est d'accord pour en insérer le texte intégral au procès-verbal: "j'ai l'honneur de vous faire part de mon intention de porter devant le Conseil Municipal à sa prochaine séance du 16.10.59, la question de l'utilisation de l'ancienne école maternelle pour les consultations externes de l'hôpital et pour le Laboratoire.

"Comme par M. le Préfet membre du Conseil d'Administration et de ce fait Président de la Commission Médicale Consultative, j'ai le désir précis d'apporter mon concours le plus total au bon fonctionnement de l'Établissement.

"Je comprends parfaitement le problème soulevé par M. Lamiot qui, à l'occasion de la dernière séance du Conseil Municipal, a fait valoir la possible utilisation des locaux de l'ancienne école, dans le cas où l'augmentation du volume de la fréquentation scolaire nécessiterait de nouvelles classes. Mais je crois, d'autre part, que les réalisations que demande la Commission des Haies doivent apporter tout apaisement de ce point de vue. En ce qui concerne l'Hôpital, il est désormais impossible de continuer en progressant éternellement, à rester dans l'actuelle situation,

Case sur les chiens et  
Case de voirie -

Rue des Haies - Lycée

Élargissement de  
l'avenue St Laurent -

Envoyé le ..... 19.....

Roya le ..... 19.....

Orsile Dubreuil

Envoyé le ..... 19.....  
Roya le 19 Mai 1960



"Les consultations externes se font dans des locaux archi-cosqués et les malades doivent attendre dans des conditions d'inconfort et de désordre qui ne peuvent durer davantage.

"L'accroissement de la population aggrave de mois en mois, ce déplorable état de chose.

"Quant au laboratoire, appelé à pratiquer d'innombrables et difficiles examens quotidiens, il n'est que de s'y rendre pour être effrayé des conditions où sont appelés à travailler le chef de laboratoire et les laborantines. Il n'est pas de Commission d'hygiène qui ne s'insurgeait contre ce fait contraire à la plus élémentaire décence.

"C'est pourquoi, dans l'intérêt supérieur des malades et de l'État, j'aurais l'honneur de demander au Conseil municipal la vente urgente, par la Commune à l'hôpital du bâtiment de l'ancienne Ecole maternelle suivant les conditions fixées par les Domaines avec possibilité d'utilisation immédiate, moyennant loyer fixé par la même administration pour affectation aux consultations externes et au laboratoire.

M. Cissot s'explique sur la position qu'il a prise à la dernière séance du Conseil. Il n'est pas hostile à cette cession puisqu'il en a voté le principe en son temps, mais bien qu'on ait la quasi-certitude de pouvoir utiliser les nouveaux locaux à la rentrée de 1960, il maintient sa restriction et demande qu'on attende en janvier pour prendre une décision, car nous savons à cette époque si le projet d'agrandissement du groupe garçons est retenu et financé sur le programme de 1960, de même que le groupe du quichet. Il est possible selon lui, que ces classes nouvelles puissent être ouvertes au 15 septembre prochain, mais nous n'en avons pas la certitude absolue.

M. le Maire est d'avis que, pour utiliser une partie de l'ancien Casile en classes, si elles devaient servir de dépannage, il faudrait procéder à des aménagements (cloisons, chauffage, sanitaires) hors de proportion avec la faible durée de l'occupation. D'autre part, M. Chevillon, rapporteur de la Commission des Ecoles fait remarquer qu'au cas où les travaux de construction de groupe scolaire du centre garçons ne seraient pas complètement achevés, l'Inspection d'Académie ne fera aucune difficulté pour permettre l'utilisation momentanée d'une classe du groupe des Filles. Cette encore disponible afin de la mettre à la disposition d'une classe préparatoire de jeunes garçons.

La proposition du Docteur Lamiat est alors adoptée à l'unanimité moins 2 voix, M. Cissot et Lucas qui ne sont pas hostiles au projet mais demandent simplement un délai de deux mois pour être certains que le programme scolaire sera financé et réalisé sur le budget de 1960.

M. Galot expose d'autre part que son vote favorable et celui de ses collègues est motivé par une question d'urgence exposée par le D<sup>r</sup> Lamiat.



Séance du 16 Octobre 1959

Le Conseil, considérant que l'École Dubreuil ne répond plus aux besoins de la Commune et qu'une École maternelle de 4 classes a été construite en 1957, décide la cession des bâtiments de l'ancien asile de l'Hôpital, suivant l'évaluation qui sera fixée par les Domaines.

Conformément aux dispositions des Legs Dubreuil et Canis, de affecter le produit de cette cession au remboursement anticipé de l'emprunt qui a été contracté pour la construction de l'École maternelle et d'affecter à cet établissement le revenu des titres légués par M. Canis.

Les noms de M. Dubreuil et de M<sup>lle</sup> Canis seront donnés à la porte de la nouvelle École maternelle.

M. le Maire sollicitera de la Direction des Domaines, d'évaluer le prix qui pourrait être demandé à l'hôpital pour l'occupation anticipée de l'ancien Asile.

Le Conseil demande à M. le Préfet de bien vouloir faire la démarche nécessaire pour l'approbation de cette décision.

Le Conseil, vu l'enquête à laquelle il a été procédé et la décision favorable de l'Assemblée Générale qui a eu lieu à la mairie, donne avis favorable à la constitution de l'Association autorisée, pour l'aménagement du lotissement de Madagascar.

Le Conseil vote l'utilisation des crédits de la Caisse départementale scolaire, programme 1960, produit : 1637 élèves à 3900F = 6.484.300.

Depenses : participation communale dans l'équipement de la Cantine de Condéton

de la Cantine de Condéton	5.000.000
Installation des stores École maternelle de Condéton	600.000
Équipement en matériel d'enseignement collectif	600.000
Renouvellement de mobilier ancien	284.300
<b>Total</b>	<b>6.484.300</b>

M. le Maire expose qu'il reste un reliquat sur les crédits de la Caisse départementale scolaire de 1957 par suite de travaux dans les bâtiments scolaires qui ont été réglés sur un autre crédit. Le Conseil décide d'employer ce reliquat de 448.000 F pour l'équipement en matériel scolaire, soit :

École Condéton - garçons	60.000
" " filles	65.000
" garçons - Centre	160.000
" filles - Centre	130.000
Duplicateur pour École maternelle du Guichet	43.000
<b>Total</b>	<b>448.000</b>

Le Conseil autorise M. le Maire à signer le marché avec l'entreprise Brangeon, pour l'aménagement de l'avenue de la Dimancheuse, moyennant la prise de 4.000.000, à prendre sur l'emprunt contracté à cet effet à la

Association Syndicale autorisée du lotissement de Madagascar -  
La Brangeon, programme 1960 -

Caisse départementale scolaire -  
Reliquat de 1957 -

M. Barché Brangeon - rue de la Dimancheuse -

M. le Maire  
 M. le Secrétaire

M. le Maire  
 M. le Secrétaire



Crèche -

des Dépôts et consignations. Les travaux se font en mitoyenneté avec la Commune de Bourges-sur-Yvette.

M. B. Betmont demande d'envisager de prendre des mesures, en raison de l'augmentation des effectifs de la Crèche. M. le Maire est d'avis qu'il y a lieu d'étudier la construction d'une nouvelle crèche. M. le Maire est d'avis faire des frais dans le bâtiment actuel. Mais pour cela il faut envisager un transfert du Legs Blondin.

La question des heures d'ouverture et de fermeture sera étudiée avec le personnel de service. Il sera demandé à l'architecte de faire terminer l'amélioration du chauffage.

M. Gabet demande qu'une Commission soit réunie le plus tôt possible pour étudier ces questions.

M. Ehinger demande d'examiner à nouveau la question des horaires des repas à la cantine scolaire.

M. Chevenon dit qu'il y a lieu d'envisager l'achat de mobiliers (pour) pour les écoles maternelles du Centre et du Guichet.

M. Lucas demande l'amélioration de l'éclairage public sur le Bd de Bondouet et plus généralement dans l'ensemble du lotissement.

M. Pal demande de réunir la commission des Pompier

M. Lauriat demande l'amélioration de l'éclairage dans la rue Faubien et le fond du Guichet.

M. Bissot demande que soit réunie la Commission du Logement. Il est chargé par le Conseil de voir le Directeur Départemental de H. L. M. pour lui demander des renseignements sur le délai de réalisation d'un programme sur Orsay dans le cadre à urbaniser.

M. le Maire fait connaître qu'il a porté plainte contre X... pour les dégradations importantes qui viennent d'être commises au stade. Le Gardien pourra emménager d'ici une quinzaine de jours après réalisation du branchement électrique. Les dégradations ne seront pas réparées avant cette installation.

Le Conseil est d'avis d'accorder au C. A. O. l'autorisation de disposer le préau de l'École Dubreuil, pour les séances d'Éducation Physique en remplacement de la Salle Paroissiale dont le bail a été résilié, pendant le temps où ce local ne sera pas encore occupé par l'hôpital.

M. le Maire s'est encore inquiété des accidents qui sont susceptibles de se produire en raison de l'affluence des écoliers et des étudiants qui descendent du train à la gare d'Orsay, notamment le matin.

Le Conseil attire l'attention de la S. N. C. F. sur cette situation très critique et demande de toute urgence la création d'un passage souterrain à la gare d'Orsay.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 1 h. 30

Questions diverses

Dégradations du stade -

Éducation physique -

Gare d'Orsay -

Paroys le  
Raye lo  
Chauvy  
Cocan  
R Bernier  
P. Pal  
H. Gabet  
L. Lucas  
M. Ehinger  
M. Chevenon  
M. Lucas  
M. Pal  
M. Lauriat  
M. Bissot  
M. le Maire  
Le Conseil  
L'ordre du jour  
séance est levée  
à 1 h. 30



Seance du 27 Novembre 1959

Le vingt deux novembre mil neuf cent cinquante neuf, convocation  
 Conseil Municipal pour le vendredi vingt sept novembre mil neuf cent  
 cinquante neuf à 21 heures à la Mairie d'Orsay, à l'effet d'y délibérer  
 sur les questions portées à l'ordre du jour.



Le Maire

Reunion du 27 Novembre 1959

Le vingt sept novembre mil neuf cent cinquante neuf, vingt et une  
 heures, le Conseil s'est réuni à la Mairie d'Orsay lieu ordinaire de ses séances,  
 sous la présidence de Monsieur Pinon, Maire.

Étaient présents: M. Pinon, Laine, Clement, Cissot, adjoints, Laine,  
 Guat, Churmon, Demart, Chauvez, Polart, Gabet, Yiane, Cessens, Guard,  
 Buffet, Changer, Rouh, Lucas, Fal, Faisy, Wuttier, Dupré, M. Briquet a  
 donné procuration à M. Demard - Excusé: M. Bétmont.

Le Conseil choisit comme secrétaire M. Lucas - le P.V. de la précédente  
 réunion est adopté.

Compte de gestion 1958 -

M. Chauvaume, représentant de M. le Receveur Municipal donne lecture  
 du compte de gestion de l'exercice 1958, qui est approuvé à l'unanimité, en

recettes	259.612.355
dépenses	256.820.328
Excédent de recettes au 31/3/1959	2.792.017
Excédent de l'exercice 1957	72.717.258
Total de l'excédent de recettes	75.717.258

Compte administratif 1958

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Laine, l'un de ses membres  
 désigné conformément aux dispositions de l'article 52 de la loi du 5 avril 1884, sur les  
 articles 71 et 151 de ladite loi, est d'avis d'approuver le compte administratif présenté  
 par M. le Maire pour l'exercice 1958, soit en recettes 332.537.596.

dépenses	256.820.328
Excédent de recettes au 31/3/59	75.717.258

Achat d'une balayuse aspiratrice Berliet

Le Conseil, vu les avis favorables de la commission des finances et notamment  
 rapport de M. Briquet, rapporteur de cette commission, décide l'acquisition d'une  
 balayuse aspiratrice pour le nettoyage des caniveaux et autorise M. le Maire à traiter  
 avec la Sté des automobiles Berliet, moyennant le prix de 8.180.000 F, dont le  
 financement se fera de la façon suivante :

crédit inscrit au budget	supplémentaire de 1959	A. 000.000
solde à inscrire au budget primitif de 1960		A. 180.000

La livraison de cet appareil ne pourra avoir lieu que dans six mois au plus.  
 Le Conseil autorise M. le Maire à régler le prix de la dite balayuse de camionnettes

Envoyé le 18 dec 1959



Amélioration de l'éclairage public

qui avait été donnée à l'essai en juillet dernier.

cr. le cr. de la présente de devis de la 5 <sup>e</sup> Self pour installation de l'éclairage fluorescent Bois-Subrieul et l'adjonction de 12 foyers - devis se montant à, pour le Bois-Subrieul. 2.113.567	
pour les foyers supplémentaires	548.113
	-----
total	2.662.280

Après discussion, le Conseil décide que le devis de la 5<sup>e</sup> Self sera étudié et une 2<sup>e</sup> tranche de travaux est envisagée, notamment <sup>Bois de Mondétour</sup> rue de Paris rue Léon Givé, quartier du Parc. cr. cr. les Conseillers sont invités à faire leurs suggestions pour cette 2<sup>e</sup> tranche

Un crédit de 2.000.000 sera inscrit au budget supplémentaire et le solde au budget primitif de 1960.

Classement des voies des lotissements

cr. le cr. présente les dossiers établis par cr. Thomas, géomètre en vue du classement dans la voie urbaine des voies des lotissements Bourcs-Orsay, La Prairie, Monteton-Verges. Cette question est renvoyée à la Commission des lotissements.

Transports sur les lignes de Paris à St Remy-les-Cherueuse et de grande ceinture

cr. le cr. expose qu'une réunion des cr. des Communes voisines a eu lieu à la cr. d'Orsay, le 3 Novembre en vue d'examiner les conditions de transport actuellement pratiques et à prévoir sur les lignes de transport desservant la région.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu lecture au procès-verbal de cette réunion, connaissance prise des suggestions proposées par l'ensemble des cr. des villes suivantes : Crassy - Palaiseau - Verrières-le-Buisson - Villebon-sur-Yvette - Bourcs sur Yvette, Gif-sur-Yvette - St Remy-les-Cherueuse - Longjumeau - Châtilan, Chilly-Mazarin, Courcous - Saclay, St Germain, Villiers le Bâcle, Villiers, St Jean de Brancogard - Limours - Bruis sous Forges - Pontenay-les-Buis, Gometz-la-Ville, Gometz-le-Chatel, Lescollières, Cherueuse, réunis le 3 novembre 1959 à la cr. d'Orsay pour étudier la question des transports des voyageurs de la ligne Paris-St Remy et particulièrement enus par l'accroissement très important de la population dans les Communes qu'ils administrent et l'implantation dans tout le secteur Crassy-Limours de grandes administrations et organismes scientifiques, universitaires, et industriels.

Considérant que la situation actuelle, qui est déjà très critique va s'aggraver d'une manière extrêmement rapide au fur et à mesure du développement des grands ensembles immobiliers constitués notamment en "zone à urbaniser par priorité" s'élevant dans la région et nécessitant l'étude des mesures immédiates et une réorganisation totale des conditions actuelles de transport.

Attire l'attention de cr. le cr. ministre des transports et de cr. le cr. ministre de la construction, sur les difficultés de transport des usagers de la ligne St Remy-les-Cherueuse à Paris - Luxembourg, notamment entre 5 h 30 et 8 h 30 et 17 h 30 à 20 h 30. Demande instamment :

- 1° - La mise en service immédiate de voitures supplémentaires aux heures d'affluence.
- 2° - La reprise du projet de construction de la voie ferrée entre Crassy-Palaiseau et Paris - Montparnasse (exploitation par la S.N.C.F.)
- 3° - L'exploitation d'une ligne électrifiée entre Paris - Montparnasse et Limours (impliquant la remise en exploitation du tronçon entre St Remy et Limours).

Crassy la  
Palaiseau



Séance du 27 Novembre 1959

H<sup>o</sup> - Le raccordement direct de la ligne de ceinture sur le tronçon entre  
 nasse - crassy - Palaiseau (ligne en provenance de Versailles et de Juvisy sur  
 Orge) avec augmentation des trains de voyageurs sur ce secteur.

Classement parmi les sites  
 du domaine de Courmay -

Lecture est donnée de l'arrêté de M. le Ministre d'Etat chargé des affaires  
 culturelles, en date du 10/11/59, classant parmi les sites le Domaine de  
 Courmay appartenant à l'Université de Paris, conformément à la demande  
 avant faite la M<sup>e</sup> municipalité d'Orsay.

Distribution de l'eau - M<sup>e</sup> im-  
 mobilière du Parc -

Lecture est donnée de la lettre de la M<sup>e</sup> Lyonnaise des Eaux du 23/11/59  
 indiquant que la demande de la M<sup>e</sup> Immobilière du Parc étant antérieure  
 la signature du dernier avenant à la concession pour la distribution  
 l'eau, il n'est pas possible de tenir compte de la restriction prévue à  
 l'art. 1. concernant les groupes d'habitations.

Travaux de voirie - Lycée Pasteur

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le Préfet du 24/11/59,  
 indiquant qu'il n'a pas été possible à M. le Ministre de l'Éducation Na-  
 tionale d'engager la participation financière de son département à l'exécution  
 des travaux de voirie à exécuter hors du périmètre du Lycée Pasteur.

Établissement d'un passage  
 souterrain à la gare d'Orsay -  
 Ville -

M. le Maire donne lecture d'une lettre du 15/11/59, de M. le Préfet indiquant  
 qu'il a transmis à M. le Ministre des Travaux Publics, la délibération du  
 Conseil Municipal demandant la construction d'un passage souterrain  
 à la gare d'Orsay - Ville pour assurer la sécurité d'un grand nombre  
 d'écoliers et d'étudiants descendant du train, notamment le matin.

Chauffage du bâtiment des  
 pompes à incendie -

Le Conseil accepte la proposition des E<sup>t</sup>s Ferny Potez pour l'installation  
 d'un chauffage à air chaud dans les garages des pompes à incendie, se  
 montant à 190.000 F. Crédit à prendre à l'entretien des bâtiments com-  
 munaux.

Création d'un emploi d'ad-  
 joint technique -

Sur proposition de M. le Maire le Conseil décide la création à par-  
 tir du 1/1/1960 d'un emploi d'adjoint technique communal qui sera chargé  
 de diriger les travaux du personnel de la voirie et les travaux d'entretien  
 de la voirie. Le recrutement aura lieu dans les conditions de l'arrêté du 19 novembre

renvoyé le 17/11/59  
 Révisé le 17/12/59

1948 modifié. Echelle indiciaire :

7 <sup>e</sup> échel.	6 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	2 <sup>ème</sup>	1 <sup>er</sup>
185	211	237	263	289	315	340

Le crédit sera prévu au budget primitif de 1960.

Chauffage de la crèche -

Sur l'avis de la Commission des Finances et considérant que le chauffage  
 de la crèche est défectueux, le Conseil décide l'installation d'un système de  
 chauffage central au fuel domestique.

Matériel d'incendie -

Le Conseil, vu la demande du sous-lieutenant commandant la subdivision  
 des sapeurs pompiers, décide l'acquisition d'un véhicule léger, type Peugeot  
 cabine avancée 1.400 kgs, pour assurer divers secours : fuite de cheminée - secours aux  
 us. physiques - secours aux blessés de la route. Ce véhicule de consommation bien inférieure  
 aux autres voitures apporterait une économie et rendrait les plus grands services.

renvoyé le 17/11/59  
 Révisé le 17/12/59

Autorisé M. le Maire à traiter avec les E<sup>t</sup>s Boulodon, concessionnaires Peugeot, pour



plus de 1.042.580 F.

Considérant qu'aucune ressource spéciale ne peut être affectée à cet objet sollicite une subvention de l'Etat et du Département, la plus large possible et s'engage à inscrire au budget de 1960 les crédits nécessaires au paiement de ce véhicule.

Le Conseil autorise M. le Maire à céder les tables de classes en bois inutilisées dans les conditions suivantes : - acquises par unité 500 F - acquises par lots importants 250 F

Le Conseil autorise M. le Maire à traiter de gré à gré avec la S.T.E. de consolidations, curage et assainissement pour le curage de l'égout de la rue de Lozière, moyennant le prix de 850.000 F à prendre à l'entretien des rues.

Le Conseil décide de solliciter de la Caisse de secours et consignations un prêt de dix millions pour la refecton de la rue Georges Clemenceau (partie basse) - rue de Constantine - rue Léon Cuvé, classées en première urgence. Suivant les devis qui seront établis par M. l'Ingénieur des Ponts et Chaussées.

M. le Maire rend compte que les résultats du recensement partiel de 1959 ont été homologués par arrêté de M. le Ministre de l'Intérieur en date du 14/10/1959, ce qui porte la population d'Orsay à 8.520 habitants, en accroissement de 1.333, sur le recensement partiel de 1957.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le Préfet du 5/11/59, transmettant un arrêté de M. le Ministre de l'Education Nationale en date du 28/9/59, justifiant approbation des dispositions techniques du projet d'aménagement du stade municipal. Il est toutefois précisé que cette approbation ne donne pas à la Commune l'autorisation d'entreprendre les travaux immédiatement. Ceux-ci ne pourront commencer qu'après intervention d'un arrêté de promesse de subvention.

M. Cassot demande que la réunion des sports soit tenue plus souvent, afin d'être informée d'une façon précise de l'évolution des projets d'aménagement du stade et de réalisation des gymnases.

M. le Maire rend compte de M. Carqueville, Inspecteur de la jeunesse et aux Sports est venu rendre à la Mairie. Il a pris connaissance du dossier de construction des gymnases et a affirmé que la Commune était inscrite pour une subvention de 3.000.000 pour une 1<sup>ère</sup> tranche d'aménagement du stade.

Le Conseil, après discussion, ayant conscience de faire tout son possible pour l'aménagement du stade municipal regrette certains propos tenus par le Président de l'A.S.O. lors de l'assemblée générale de cette Association sur les activités des élus en dehors des questions sportives.

Le Conseil demande aux Ponts et Chaussées d'étudier et de réaliser le déboulement de la R.N. 188 de Paris à Chartres entre la rue des Boucheviers et la jonction avec le Bd Dubouché sur la Commune de Boussy-sur-Yvette.

Le Conseil sollicite des Ponts et Chaussées l'étude et la réalisation de l'élargissement du C.D. 35 de Gometz-la-Ville au Dinay Vauluse, considérant que cette voie est de plus en plus empruntée, pour éviter les agglomérations, par les automobilistes allant de Limours à Paris.

M. le Maire expose sur le bureau, l'arrêté de M. le Préfet de Seine et Oise en date du

Cession des tables en bois -

Envoyé le 10

Reçu le 12 1959

Curage des égouts de la rue de

Lozière -

Envoyé le 10

Reçu le 1 1960

Programme de refecton de voirie -

Emprunt de 10.000.000 -

Recensement partiel de 1959 -

Amenagement du stade municipal -

R.N. 188 -

Envoyé le 10

Reçu le 10

C.D. 35 -

Envoyé le 10

Reçu le 10

Acquisitions des terrains au

quartier pour constructions scolaires -



Séance du 27 novembre 1959

21/10/59 prononçant la déclaration d'utilité publique en vue de l'éché et de terrain appartenant à messrs Racary, Lejourné, Luyonet, Boussard, etc. etc. Galkoff, Prouau, Simon, Pivost, au hameau de Bousson, pour constructions scolaires.

2° - Procès verbal d'estimation au service des Domaines, en date du 10/11/59

3° - Arrêté préfectoral du 27/5/59, autorisant un emprunt de 35.500.000 F

Le Conseil autorise etc. le Maire à poursuivre la réalisation des acquisitions avec les propriétaires ayant accepté de traiter à l'amiable.

En conséquence, il délègue expressément etc. le Maire à l'effet d'approuver le plan du terrain qui a été dressé ainsi que tous bornages, passer, signer tous actes d'acquisition en l'étude et par le créancier de etc. etc. notaire à Orsay. Se faire donner toutes justifications et garanties, accomplir les formalités et en général faire tout ce qui est nécessaire pour mener à fin cette acquisition. Les actes seront signés par etc. Prouau, premier adjoint.

Le Conseil ne voit aucun inconvénient à la représentation dans les écoles du programme donné par les Réalisations Chrétiennes pour les Fêtes de Noël.

Le Conseil décide de rembourser à la Ville de Paris, les sommes demandées pour la participation aux dépenses de fonctionnement des Collèges de la Ville de Paris, pour les enfants de la commune d'Orsay. Il s'agit de collèges techniques n'existant pas dans la commune. La prendre crédit au budget pour fournitures scolaires.

Réalisations théâtrales -

Travaux scolaires -

Subventions aux sociétés locales.

Le Conseil, sur l'avis de la Commission des Finances, décide d'allouer les subventions suivantes aux sociétés locales :

Sanjare St. Cecile .....	10.000	report.....	57.000
Association Paméla .....	10.000	Banca de laoc .....	5.000
Utilité du travail .....	5.000	Comité des Déchus .....	2.000
St. d'Horticulture .....	15.000	Maison des Jeunes .....	50.000
Jardins Populaires de France .....	5.000	Union sportive Vallée de Chevre .....	10.000
Tennis Club .....	15.000	A.S.O. et clique .....	75.000
	<u>57.000</u>	Club Athlétique d'Orsay .....	110.000
		Rayon sportif féminin .....	15.000
		<u>total .....</u>	<u>324.000</u>

Le crédit prévu au budget étant de 200.000 F, un crédit supplémentaire sera inscrit au budget additionnel de 1959.

etc. Bessot demande que le Tennis Club soit exonéré du prix de la location du terrain, cette société pouvant prétendre aux mêmes avantages que les autres clubs sportifs utilisant des installations propriétés de la Ville. Le terrain étant et devant être un sport populaire, cette exonération permettrait de pratiquer des sports d'adhésion plus intéressants pour les jeunes.

Sur cette requête, le Conseil décide d'exonérer le Tennis Club du prix de la location, soit 10.000 F, mais cette société devra rembourser à la Commune la consommation d'eau nécessitée par l'arrosage du terrain.

Le Conseil accepte le projet de délibération soumis par etc. Blanchot, architecte coordinateur.

Groupes scolaires du centre et du  
Quai en commandes groupées.

Orsay le 9 dec 1959

Orsay le 9 dec 1959

Orsay le 11 Janvier 1960



matern pour le futur programme scolaire, se résumant ainsi :

Groupe du Guichet Pont de Pierre.....	106.154.000 F.
Extension du groupe de garçons-catholique.....	66.305.000 F.
Cantine, enseignement ménager, inspection médicale.....	38.809.000 F.
Gymnase catholique, plateau d'évolution.....	65.772.000 F.
Total.....	277.040.000 F.

Sollicite de M. le Ministre de l'Éducation Nationale et du Conseil général de S et O, les subventions correspondant aux dépenses de construction et d'acquisition de terrain.

Décide que la part de dépenses non couverte par les subventions de l'État et du Département sera financée par un emprunt.

Prend l'engagement, conformément à l'article 23 de la loi de finances du 31/7/1960, d'inscrire au budget de la Ville, durant une période de 30 ans, au nombre des dépenses obligatoires, un crédit pour l'entretien des immeubles à construire égal à 1% du montant de la dépense subventionnable retenue, la partie du crédit non utilisée en fin d'exercice étant reportée et ajoutée au crédit prévu pour l'année suivante.

M. le Maire présente le dossier du projet d'assainissement de la Région Parisienne, amorce sanitaire n° 17 et rappelle que ce projet fait suite à l'avant-projet d'assainissement qui a été examiné à la séance du Conseil Municipal du 15 Octobre 1959.

Le Conseil approuve le rapport de M. Briquet sur ce projet, sous réserve que les calculs de l'ouvrage soient éventuellement révisés pour tenir compte de l'intensité du périmètre d'agglomération entre Chondetou et Villon-sur-Yvette, extension qui a été confirmée par M. Cognat, adjoint de M. le Préfet Diebold, dans son exposé du 13 Octobre 1959.

Demande que l'échelonnement des travaux ne soit pas arrêté sans l'avis du Conseil Municipal, afin notamment qu'il soit tenu compte des possibilités financières de la Commune.

M. le Maire présente le projet établi par les Ponts et Chaussées pour l'assainissement du quartier du Parc d'Orsay. Le montant des travaux à exécuter est de 55.000.000 F, mais les travaux de première urgence ne dépasseraient pas 30.000.000. Cette somme permettrait d'assainir les voies suivantes : rue de l'Avenir et propriétés comprises entre la rue de Paris et la rue de l'Avenir - rue du Rousseau, avenue ~~de~~ <sup>Parrat</sup> ~~de~~ <sup>Parrat</sup> (de la rue de l'Avenir jusqu'à la rue des Lacs) - rue des Lacs (de l'avenue ~~de~~ <sup>Parrat</sup> au Bd de la Bourrasse).

Le Conseil décide la réalisation de cette première tranche de travaux, soit 30.000.000 F, sollicite une subvention de l'État, la plus large possible et s'engage à pourvoir par un emprunt au complément de la dépense.

Demande aux services des Ponts et Chaussées de bien vouloir établir le projet de prolongation de l'égout de la rue Circulaire, jusqu'à l'avenue d'Orsay et la prolongation de la rue de Paris (en face de l'ancienne Gare Orsay-État).

M. le Maire expose qu'il a reçu une lettre de M. Blanchot, architecte coordonnateur répondant à plusieurs questions qu'il lui avait posées au sujet des constructions scolaires.

M. Lucas demande que les jours de réception des travaux de la Commune soient étudiés

Envoyé le 18-11-59  
Reçu le 19-11-59

Projet d'assainissement -  
amorce sanitaire n° 17.

Envoyé le 18-11-59  
Reçu le 19-11-59

Assainissement du quartier  
du Parc -

Envoyé le 18-11-59  
Reçu le 19-11-59

Lettre de M. Blanchot -



Séance du 27 Novembre 1959

de telle façon que le plus grand nombre des membres des Commissions désignés à cet effet puissent disposer de tout le temps nécessaire pour examiner les travaux en détail, ceci dans le seul souci d'éviter par la suite des inconvénients onéreux pour la Commune.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Lesage et Hubert, architecte expliquant les causes des dégâts produits par l'humidité dans le logement de fonction mis à la disposition de M. Lucas, instituteur à Orsay-Bondetour et précisant les travaux nécessaires à exécuter par la S. A. E. E. T. P. pour remédier à un tel état de fait. Ceci pour répondre à la réclamation formulée par M. Lucas qui s'inquiétait qu'une telle humidité puisse se produire dans un bâtiment récemment terminé.

Envoi de colis aux soldats d'Algérie -

M. Lucas demande qu'on mette en application la décision du Conseil Municipal d'accomplir un geste de solidarité envers les soldats appelés en Algérie.

Le secrétaire de la Mairie s'occupera de centraliser les adresses des militaires appelés, en vue de l'envoi d'un colis de Noël.

Bureau de Poste -

M. Cissot expose qu'il a été reçu par M. le Ministre des Postes et Télécommunications auquel il a décrit la situation dramatique du bureau d'Orsay déjà signalée il y a six mois par M. le Maire auquel il avait été promis la construction d'un nouveau bureau en 1960.

M. Cissot donne lecture d'une réponse du Ministre, qui après enquête, fait savoir qu'il a désigné l'architecte chargé de l'opération en le priant d'étudier immédiatement le projet d'un hôtel des postes, mais que le financement, à son grand regret ne pourra en être assuré qu'en 1961, compte tenu du nombre important de constructions très urgentes à réaliser dans la Région Parisienne.

Questions diverses -

M. Lucas propose de faire un petit parking sur la place du Guichet - un panneau "P" y sera posé prochainement.

M. Clément propose de demander aux Phocéens - cars de faire l'arrêt du car d'Orsayon sur cette même place, pour éviter l'encombrement des voitures aux abords du passage à niveau du Guichet.

Programme de la caisse départementale scolaire

M. Chevenon propose l'achat d'arbres d'équinoxe pour les cours de l'école maternelle du centre et de l'école maternelle du Guichet, qui seront plantés par le personnel communal.

Le Conseil est d'accord sur ce projet. Il décide le principe de l'achat d'un appareil de projections cinématographiques pour les écoles.

Budget supplémentaire de 1959 -

Le Conseil approuve le budget supplémentaire de 1959 présenté par M. le Maire et dont il a été donné lecture en début de séance, se montant en recettes et en dépenses à 164.281.939 F.

Recettes

Excédent 1958	5.119.258	Report	81.240.258
Frais études 1959	12.000	Casse des mandes	1.240.000
Produit du dépôt	5.000	Redevance E de F 1958	55.500
Frais d'études 1958	6.000	Frais réfection	260.000
Redevance Residence a retenir	5.500.000	Fonds compensation	134.880
	81.240.258	Subv. constr. scol. Mondetour	7.244.000
			90.274.638



Report		Report	92.717.420
subv. mobilière scolaire	90.274.669	Compt. credit securite sociale, administration	300.000
reversement lors d'assurance	2.814.524	habillement affairleur	25.000
alignements de terrain	502.324	Allocation 10° du Receveur	12.100
subv. voirie urbaine	201.985	Abonnement diverses publications	875
- verbaux douches	150.000	Frais perception taxes communales	100.000
- canalisation eau	900.000	services foyers Secuche	250.000
consultations naissances	150.000	subvention canalisation d'eau	200.000
Emprunt et subv. Hotel finances	99.048	Assurances sociales, voirie	50.000
- combine Mondetour	15.900.000	éclairage public	500.000
subv. et emprunt arondissement	8.550.000	etagages	125.000
terrains du Guichet	6.500.000	Consommation eau B <sup>is</sup> Communales	180.000
emprunt rue des Haies	31.650.000	Frais scolaire à rembourser à Palaiseau	14.000
registres Etat civil	5.600.000	Fournitures scolaires	500.000
élections legislatives	22.200	Ind. fonction du Maire	96.000
Remboursements scolaire	67.112	id° des adjoints	62.000
Solal des Recettes	800.000	Complément subv. sociétés locales	125.000
<u>Depenses</u>	<u>164.281.939</u>	entretien B <sup>is</sup> Communales 1958	550.000
Restes à payer 1958		entretien des rues 1958	2.500.000
Frais confection du cadastre	869.785	Amelioration hyq. scolaire 1958	135.000
Amenag. cours écoles Mondetour	160.000	Consultation honorations, personnel	30.000
Contingent police d'Etat 1958	2.285.621	Complément entretien C. V. O.	100.000
Entretien des rues 1958	158.114	Frais élections municipales	40.000
Frais de materiel ordures	5.373.634	Participation chômage 1958	20.650
Aides aux familles, écoles privées	46.436	subv. ministres de Madagascar	100.000
Fournitures scolaires cours complémentaire	800	Compl. credit classes suppl. Mondetour	1.320.000
subvention aux sociétés locales	1.000	emprunt et subv. Hotel des finances	15.900.000
emploi revenus dons et legs	20.000	id° travail-attainment	6.500.000
Maison du gardien au stade	400	id° acquit terrain Guichet	81.650.000
Prélèvement sur budget C. V. O. 1959	2810.500	id° travaux rue des Haies	5.600.000
Attribution fonds commun C. V. O.	214.015	id° amenag. cantine Mondetour	8.650.000
Indemnité logements substitutifs	529.024	Caisse départementale scolaire 1956	24.710
facture C. V. O. Rambouillet 1958	7.245	id° 1957	638.618
id° Brangeon C. V. O. n° 5	196.061	Reten. taxe spectacles	168.854
Emploi emprunt const. scol. Mondetour 2° tranche	447.051	Amenag. chauffage creche	500.000
id° groupe scolaire Centre-filles	13.470.588	Acquisition terrains place Guaydiar	2.500.000
id° rue Mademoiselle	1.124.474	Compl. credit maison gardien stade	500.000
id° gros travaux de voirie	3.476.661	id° entretien marché	500.000
Remboursement emprunt du defoier	5.337.399	Amelioration éclairage B <sup>is</sup> Dubreuil	2.000.000
emprunt et subv. écoles Mondetour 1 <sup>er</sup> tranche	11.159	acompte achat balayuse aspiratrice	4.000.000
" classes supplémentaires Mondetour	347.051	Compl. entretien des rues 1959	4.600.000
" travaux de voirie	1.743.560	defenses imprévues	59.412
" travaux au cimetière	48.462	bonches incendie	325.000
" et subv. équipement scolaire	550.329	Compl. frais scolaire Palaiseau	110.000
à reporter	3.457.478	<u>Total</u>	<u>164.281.939</u>
	92.717.420		



Séance du 29 décembre 1959

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 2 heures du matin.

Handwritten signatures and initials in blue ink, including names like 'Lauriat', 'Chevenon', 'Bernard', 'Chauvez', 'Bolaud', 'Gabet', 'Jian', 'Cossens', 'Guiaud', 'Buffet', 'Chenier', 'Rouch', 'Lucas', 'Pal', 'Faisy', 'Wattier', 'Dupre', 'Excusée', 'et Mme Bétmont', 'M. Pinon', 'M. Faure', 'M. Clement', 'M. Bissot', 'M. Briquet', 'M. Lucas', 'M. Bernard', 'M. Chauvez', 'M. Bolaud', 'M. Gabet', 'M. Jian', 'M. Cossens', 'M. Guiaud', 'M. Buffet', 'M. Chenier', 'M. Rouch', 'M. Lucas', 'M. Pal', 'M. Faisy', 'M. Wattier', 'M. Dupre', 'M. Excusée', 'M. et Mme Bétmont', 'M. Pinon', 'M. Faure', 'M. Clement', 'M. Bissot', 'M. Briquet', 'M. Lucas', 'M. Bernard', 'M. Chauvez', 'M. Bolaud', 'M. Gabet', 'M. Jian', 'M. Cossens', 'M. Guiaud', 'M. Buffet', 'M. Chenier', 'M. Rouch', 'M. Lucas', 'M. Pal', 'M. Faisy', 'M. Wattier', 'M. Dupre', 'M. Excusée', 'M. et Mme Bétmont'.

Du 23 décembre 1959  
Convocation du Conseil municipal à la Mairie d'Orsay, pour  
vendredi 29 décembre 1959 à l'effet d'y délibérer sur les questions  
portées à l'ordre du jour.



Le Maire  
*[Signature]*

Réunion du 29 décembre 1959

Le vingt neuf décembre mil neuf cent cinquante neuf, vingt et une heures  
trente, le Conseil s'est réuni à la Mairie d'Orsay lieu ordinaire de ses  
séances, sous la présidence de Monsieur Pinon Maire.

Étaient présents : M. M. Pinon, Maire, Faure, Clement, Bissot, Briquet  
adjoints, Lauriat, Chevenon, Bernard, Chauvez, Bolaud, Gabet, Jian,  
Cossens, Guiaud, Buffet, Chenier, Rouch, Lucas, Pal, Faisy, Wattier,  
Dupre. Excusée : Mme Bétmont.

Le Conseil choisit comme secrétaire M. Lucas. Le P.V. de la précédente  
réunion est adopté.

Le Conseil admet l'observation de M. Briquet qui avait demandé par  
lettre à M. le Maire que le service de voirie soit réorganisé de façon à  
confier la balayure asphaltée à des mains expertes afin que ce matériel puisse  
rendre les services que l'on attend de lui.

Suivant demande de M. Faure, M. Bernard indique qu'il pourra remettre  
avant le 15 janvier l'étude du devis de la S. E. L. F. dont il a été parlé  
par le Conseil à la précédente assemblée.

Le Conseil vote une subvention de 3.000 F (30 N.F) en faveur de la campagne  
du timbre antituberculeux, à prendre sur les dépenses imprévues.

Campagne du timbre  
antituberculeux -

Reçu le 19 59  
Répond le 8 1 19 60



Monument Buchenwald - Orléans

Reçu le 8-1-60  
Repondu le 19-1-60

Monument de la captivité -

Reçu le 8-1-60  
Repondu le 19-1-60

Cars Phocéens Carpejon - Versailles

Faculté des sciences -

Loi scolaire -

Le Conseil vote une subvention de 2.000 F. (20 N.F.) en faveur du Comité du Monument Buchenwald - Orléans, à prendre sur les dépenses imprévues.

Le Conseil vote une subvention de 2.000 F. (20 N.F.) en faveur du Comité de patronage pour l'Erection du Monument de la Captivité. A prendre sur les dépenses imprévues.

Le Conseil prend acte de la lettre des Phocéens - cass, faisant connaître que l'arrêt des véhicules se fera le long de la Place du Guichet.

M. le Maire expose qu'il s'était inquiété des repercussions que pourraient avoir sur la population les installations de la Faculté des Sciences, Laboratoire de physique nucléaire et Accélérateur Linéaire.

M. le Directeur de l'Institut du Radium et du Laboratoire de Physique nucléaire et M. le Directeur de l'École Normale Supérieure de Paris lui ont adressé des lettres qui donnent tout apaisement à ce sujet. Le Conseil est d'avis de demander l'autorisation de publier intégralement ces lettres dans la presse locale.

M. le Maire expose qu'il a reçu le 22 décembre une délégation des associations de parents d'élèves des Ecoles publiques d'Orléans, du personnel de la Faculté des Sciences, du personnel enseignant, ainsi qu'une lettre du Comité départemental des Ecoles Laïques. Cette délégation lui a fait part de l'émotion créée parmi ses membres au sujet du projet de loi du Gouvernement relatif à la question scolaire.

Le Conseil après en avoir délibéré. Considère que la politique scolaire du Conseil Municipal élu en 1953 et approuvée par l'unanimité de ses membres a reçu une large approbation de la part des électeurs et électrices de la Commune, approbation qui a contribué à la reconduction en 1959 de la liste de "Concorde Républicaine".

En conséquence, il ne pourrait être question de mettre en doute l'esprit laïc du Conseil. Les 43 classes primaires édifiées actuellement, les projets de classes nouvelles ainsi que l'installation d'un Lycée sont les garants de l'état d'esprit profondément républicain du Conseil.

Le Conseil Municipal toujours respectueux de la liberté de conscience individuelle, émet le vœu que la nouvelle loi scolaire reçue dans son application une orientation ne pouvant en aucun cas nuire aux buts assignés à l'École laïque.

Le Conseil ratifie la date fixée pour l'adjudication des travaux d'entretien des bâtiments communaux, le samedi 16 janvier à 11 heures, suivant cahier des charges établi par M. M. Lesage et Hubert, architectes, au rabais sur soumissions cachetées et désigné M. M. Cissot et Paire pour assister M. le Maire.

M. le Maire informe le Conseil que le total des collectes faites dans la Commune en faveur des sinistrés de Préjuss, s'élève à la somme de 345.500 F. Le Conseil remercie les donateurs et observe une minute de silence à la mémoire des disparus dans cette catastrophe nationale.

Vote une subvention de 100.000 F. (1.000 N.F.) qui sera versée directement à M. le Maire.

Adjudication des travaux d'entretien des bâtiments communaux -

S.O.S. Préjuss -

Reçu le 8-1-60  
Repondu le 19-1-60



Colis des soldats d'Algérie

Reçu le 19...  
Repondu le 8 1960

le compte de Préjus. On prendra sur les fonds libres de l'exercice en cours la somme de 41.800 F. due à la Coopérative pour l'envoi des colis aux soldats effectuant leur service militaire en 1959. sera imputée sur les dépenses imprévues de 1959.

Classement des voies des lotissements

Le Conseil vu les enquêtes qui ont eu lieu dans la Commune le classement des voies des A. S. A. Idéale de Stondétour et Stondétour Campagne, vu les observations pertinentes présentées par les représentants des deux associations intéressées et l'avis conforme du Commissaire.

Décide d'ajourner le classement de ces voies jusqu'à la terminaison des travaux de construction d'égouts.

D'autre part, le Conseil, dans l'intérêt même des lotis, décide d'ajourner pour complément d'étude les demandes de classement des A. S. A. Stondétour Vierge, La Prairie, Le Petit Chêne, Bues.

M. le Maire reçoit la mission de prendre dès que possible contact avec les directeurs des associations syndicales intéressées.

Rue des Haies

19...  
11...

Le Conseil, vu l'enquête qui a eu lieu dans la Commune, constatant qu'aucune observation contraire au projet n'a été présentée.

Décide d'approuver le plan de redressement et d'alignement de la rue des Haies.

Sollicite de M. le Préfet que la déclaration d'utilité publique soit faite le plus tôt possible, afin de pouvoir réaliser l'acquisition nécessaire à l'élargissement de cette voie qui dessert le Lycée et dont l'aménagement ne peut se faire sans cette acquisition.

Emplois communaux

Reçu le 19...  
Repondu le 19...

Le Conseil décide l'application en faveur du personnel communal des arrêtés ministériels du 5 novembre 1959, portant :

- 1° - sur le classement indiciaire des emplois communaux,
- 2° - la durée de carrière des agents communaux
- 3° - Les conditions d'avancement de grade des agents communaux.

M. le Maire fait par d'une demande de M. le Commissaire Police de Palaiseau en vue du réajustement du taux des vacations qui sont à la charge des familles et qui est actuellement de 400 F. le 14 novembre 1958.

Après en avoir délibéré, le conseil donne avis favorable pour que la vacation soit portée à 700 F (7 NF) à partir de l'approbation de la municipalité a intervenu, soit :

Part du commissaire 75%	
Fonds de solidarité 25%	5 NF 25
Contribution nationale 5% sur 5,25	1 NF 75
	0 NF 26

D'après la circulaire préfectorale du 25/9/59, la secrétaire de Maire percevait pour les élections municipales des 8 et 15 Mars 1959, une somme de 21.750 F, alors qu'elle a perçu seulement 7.250 F,

Commissions municipales - Indemnité au personnel communal

Reçu le 3 2 1960  
Repondu le 2 19...

19...  
7 1 1960



Le Conseil decide de lui allouer le complement, soit 14.500 F. (145 N.F) a prendre sur les credits inscrits au budget supplementaire de 1959.

Equipement des sapeurs pompiers

Le Conseil accepte le devis presente par les maires suivantes:

- Yrieule, pour equipement des sapeurs pompiers 83.970 F
- Salignand, pour materiel divers 75.055 F

Reçu le 19

Repondu le 19

credits a prendre sur les articles prevus au budget de 1959 a cet effet.

Decide de solliciter une subvention de l'Etat et du Departement la plus large possible.

Branchement électrique des écoles de St-condetour

Le Conseil sollicite de cte. le Prefet de bien vouloir approuver leur valeur marche, la facture de l'E. D. F. se montant à 966.846 F, pour branchement électrique des écoles de St-condetour. Ce branchement ayant dû être fait d'urgence pour que la cantine puisse fonctionner le 15 septembre. Credit a prendre sur les subventions et emprunts contractés pour constructions scolaires St-condetour (2<sup>ème</sup> tranche)

Reçu le 14 1960

Repondu le 19

Le Conseil, vu la circulaire prefectorale du 15 decembre 1959, maintient la decision prise anterieurement de supprimer la taxe sur les chiens.

Taxe sur les chiens

cte. le Maire fait connaître qu'il convient d'attribuer le Legs Parrot pour 1960 a une femme veuve agee d'au moins 50 ans, la plus pauvre et étant depuis longtemps dans la Commune.

Legs Parrot

Ce legs d'un montant de 830 F a été porté a 5.000 F (50 N.F) par delibération du 28 janvier 1957.

Reçu le 19

Repondu le 19

Il donne lecture a la liste des candidatures comprenant noms Mrs Garnier, Halerie, Henui, Lagarde, Lecomte, Loillot, Robert.

Il est procede au vote a bulletins secrets qui donne les resultats suivants:

Mme Uve Loillot: 18 voix - Mme Uve Lecomte 4 voix

Mme Uve Loillot beneficiera donc du legs Parrot en 1960.

Le Conseil, vu la circulaire prefectorale du 19/12/59, rappelant l'ordonnance n° 59-115 du 7/1/59 concernant la reforme de la voirie communale et dont il vient d'être donne lecture.

Decide de renoncer a partir du 1 janvier 1960 a la taxe des prestations et d'etablir la taxe de voirie. Les depenses envisagees étant les suivantes:

- salaire du personnel (en aucun franc)	6.860.000
- salaire de l'adjoit technique	600.000
- securite sociale	600.000
- allocations familiales	1.800.000
Caisse des retraites	1.150.000
- Entretien de la voirie	8.300.000
- Eclairage public	6.500.000
- Assurance du materiel automobile	150.000
- plantations, elagages	100.000
- personnel entierement des voitures	850.000
- frais de materiel automobile	1.500.000
- frais de gestion voirie urbaine	700.000
- personnel C.V.O	850.000
- entretien des C.V.O	3.533.870
- contribution au fonds commun C.V.O	1.467.290

total ..... 34.955.160

Reçu le 19

Repondu le 19

1960



Questions diverses -

La valeur du centime additionnel étant de 15,9358, le Conseil vote 20.674 centimes additionnels dont le produit approximatif est de 35.000.000 (350.000 N.F.)  
M<sup>r</sup> Buffet demande où en est la question du rachat de Bonditou.  
M<sup>r</sup> Ruelle, avoué de la Commune.

M<sup>r</sup> le Maire fait connaître au M<sup>r</sup> Lamiat que l'axe de culture de l'École des garçons - entre doit être aménagée avant le 1<sup>er</sup> janvier par M<sup>r</sup> Brangeon.

M<sup>r</sup> Pal est informé que la question de la construction des gymnases est à l'étude et qu'il sera passé à l'exécution dès que les crédits seront mis à disposition de la Commune.

M<sup>r</sup> Wattier est informé que l'axe conduisant à l'École maternelle Bonditou sera remise en état au printemps par la S.A.E.E.T.P.

M<sup>r</sup> Clément demande d'établir l'emploi du temps du gardien du stade ne pourra être fait que lorsqu'un deuxième chauffeur aura été embauché à qui lieu dans l'immédiat.

Aménagement du stade -

M<sup>r</sup> le Maire rend compte de ses démarches relativement à l'attribution d'une subvention devant permettre de faire une première tranche de travaux du stade des difficultés qu'il rencontre, contrairement aux promesses qui lui ont été faites.

Le Conseil est d'avis qu'il est indispensable qu'une subvention soit attribuée à la Commune dans le plus bref délai et s'associe à M<sup>r</sup> le Maire pour soit entamer de nouvelles démarches.

Signalisation -

À la demande de M<sup>r</sup> Gabet, le Conseil est d'avis que des panneaux de signalisation "jour pair et jour impair" soient posés dans certaines rues commerçantes de la Commune.

En ce qui concerne le sens unique, il y a lieu d'attendre la fin de l'été pour faire une étude définitive.

Don de M. Wagner, député de la circonscription -

M<sup>r</sup> Bissot expose que M<sup>r</sup> Wagner a fait don d'une somme de 500.000 pour les œuvres de la Commune. Le Conseil est d'accord pour que cette somme soit versée au bureau d'aide sociale.

M<sup>r</sup> le Maire a adressé une lettre de remerciement à M<sup>r</sup> Wagner à laquelle s'associe le Conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h. 50

*(Handwritten signatures and notes in blue ink)*  
Signatures: G. Gabet, J. Bissot, R. Bismont, G. Pouch, H. Lamiat, H. Wattier, H. Clément, H. Pal, H. Ruelle, H. Brangeon, H. Wagner.  
Notes: "L'ordre du jour", "séance terminée", "29/12/59".